

Dépôt de garantie

Principe

Correspond à un dépôt de fonds effectué chez Actebis en contrepartie duquel vous obtenez un encours crédit jusqu'à deux fois le montant des fonds déposés (*).

Votre avantage

- Fonds disponibles à tout moment sur simple demande de votre part (**),
- Dépôt rémunéré. Actuellement, le taux est de 3.6 %/an,
- Sécurisation totale de votre encours (pour la partie non bonifiée) aussi longtemps que les fonds restent déposés chez Actebis.
- Bonification possible de l'encours : encours accordé jusqu'à 2 fois le montant des fonds déposés (*).

Préconisations

- Concerne toute entreprise avec un « focus » particulier pour les entreprises non couvertes par une assurance crédit,
- Encours utilisable pour toute nature de commande.
- Contrat

[Dépôt garantie rémunéré](#)

() L'appréciation de la bonification de l'encours accordé par Actebis relève de la seule appréciation du département crédit d'Actebis. En tout état de cause, Actebis ne serait être redevable d'une quelconque justification à l'égard du client.*

*(**) Sous réserve d'apurement des créances en compte au jour de la demande.*